

DÉLIBÉRATION N° 2026/013

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	13 mars 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	--------------	-------------------------

N° identifiant	2026/013	Titre	Délibération fixant le nombre de représentants du personnel au CST, paritarisme et recueil de l'avis des représentants des collectivités et des établissements publics
----------------	----------	-------	--

Date de la convocation	26 février 2026
------------------------	-----------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	Mme Annette SAVIN

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	15	M. RENAUD Edouard, M. BAILLY Eric, Mme COLAS Josette, Mme DESJARDINS Nathalie, Mme FILLATRE Bénédicte, Mme GOURDEAU Evelyne, Mme GUITTET Pascale, M. MARCHADIER Rémy, M. PEROCHON Gérard, M. SAVARD Bernard, Mme SAVIN Annette, M. MADEJ Jean-Luc, M. GUILLON Alain, Mme BARRAUD Sandrine, M. FOURCAUD Jean-Louis
----------	----	---

Pouvoirs	5	<table border="0"> <tr> <td><u>Mandants</u> M. BEAUJANEAU Gilbert Mme WASZAK Reine-Marie M. DAZAS Joël Mme BERTAUD Rose-Marie M. ALLOUCH Stéphane</td> <td><u>Mandataires</u> M. MARCHADIER Rémy M. MADEJ Jean-Luc Mme GUITTET Pascale Mme COLAS Josette M. FOURCAUD Jean-Louis</td> </tr> </table>	<u>Mandants</u> M. BEAUJANEAU Gilbert Mme WASZAK Reine-Marie M. DAZAS Joël Mme BERTAUD Rose-Marie M. ALLOUCH Stéphane	<u>Mandataires</u> M. MARCHADIER Rémy M. MADEJ Jean-Luc Mme GUITTET Pascale Mme COLAS Josette M. FOURCAUD Jean-Louis
<u>Mandants</u> M. BEAUJANEAU Gilbert Mme WASZAK Reine-Marie M. DAZAS Joël Mme BERTAUD Rose-Marie M. ALLOUCH Stéphane	<u>Mandataires</u> M. MARCHADIER Rémy M. MADEJ Jean-Luc Mme GUITTET Pascale Mme COLAS Josette M. FOURCAUD Jean-Louis			

Absents	7	Mme GARDA-FLIP Nelly, Mme GUERIN Fabienne, Mme JEAN Gisèle, Mme MARQUES-NAULEAU Nathalie, Mme TEXEDRE Roselyne, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIÉ Laurence
---------	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_013CA-DE
Reçu le 20/03/2026

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion, M. PELTIER Christophe, Conseiller aux Décideurs Locaux
--------------	--

Monsieur le Président expose que, en vue des élections professionnelles qui se tiendront le 10 décembre 2026, le Conseil d'administration doit se prononcer, au moins 6 mois avant la date du scrutin sur le nombre de représentants du personnel au comité social territorial, sur le maintien ou non du paritarisme et sur le recueil ou non de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics.

Monsieur le Président précise que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 959 agents, et que, par conséquent, le nombre de représentants du personnel peut être compris entre 7 et 15.

Monsieur le Président ajoute que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 février 2026, soit au moins 6 mois avant la date du scrutin.

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement, le comité social territorial est composé de sept (7) représentants, qu'il est paritaire et que l'avis des représentants des collectivités et des établissements publics en relevant est recueilli.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 février 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 959 agents,

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Fixent le nombre de représentants titulaires du personnel à sept (7) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décident, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG86 employant moins de 50 agents, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décident le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_013CA-DE
Reçu le 20/03/2026

Ainsi, l'avis serait considéré rendu dès lors qu'auraient été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, celui des représentants de l'administration.

Pour	20	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté à l'unanimité
-------------------------	----------------------

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 16 mars 2026

Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Annette Savin', written over the name.

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_013CA-DE
Reçu le 20/03/2026